

# A NOUVEAU, LE SYNDICAT FORCE OUVRIERE D'ADP apporte son soutien aux salariés du CSE

Le syndicat FORCE OUVRIERE d'Aéroports de paris apporte toujours son soutien inconditionnel aux militants FO et aux salariés qui portent leurs revendications. C'est le cas pour les militants FO et les salariés de PNH (sous-traitant d'ADP) et SDA (filiale du groupe ADP) qui ont sollicité le soutien du syndicat FORCE OUVRIERE d'Aéroports de Paris. Cela sera le cas pour les salariés du CSE d'Aéroports de paris comme cela l'a toujours été.

## Arguments entendus dans le débat au CSE du 28 juillet 2022 et quelques commentaires de FORCE OUVRIERE

**Argument n°1 : Le secrétariat du CSE a combattu pour que les salariés du CSE ne subissent pas PACT et n'ont pas eu de baisses de salaires comme les agents ADP.**

FORCE OUVRIERE s'en félicite et s'en ai toujours félicité auprès du secrétariat du CSE. Cela a permis de ne pas faire vivre aux salariés du CSE ce que les agents ADP ont contesté avec l'ensemble des syndicats dont FORCE OUVRIERE.

Cela conforte les agents ADP à exiger le retour aux acquis perdus et défendre ceux qui restent.

Avec ou sans PACT, rien ne justifie aujourd'hui de modifier les contrats de travail, les accords et des droits des salariés du CSE si tel est la proposition qui leur est faite.

**Argument n°2 : Le secrétariat du CSE est dépendant des subventions versées par ADP qui sont en baisse et gère le CSE en fonction des réalités.**

Les subventions sont en baisse. C'est un fait. Seule est responsable la direction d'ADP car c'est le résultat du plan de suppression d'emploi et des baisses de salaire et de rémunération.

FORCE OUVRIERE d'Aéroports de Paris s'est toujours opposé à la baisse des subventions et considérant qu'il y a aucune fatalité et que seul le rapport de force peut permettre d'obtenir satisfaction et de modifier "les réalités", le syndicat FORCE OUVRIERE d'Aéroports de paris a proposé à plusieurs reprises l'action commune des syndicats d'ADP pour le maintien des subventions. A ce jour, nous n'avons pas eu de réponse. Il n'est pas trop tard pour l'organiser et organiser cette bataille.

**Argument n°3: Le secrétariat du CSE a un rôle d'employeur.**

FORCE OUVRIERE a toujours considéré les salariés du CSE comme des collègues de travail que nous côtoyons tous les jours (dans les restaurants, dans les diverses prestations du CSE).

Depuis des décennies, seul FORCE OUVRIERE revendique l'intégration des salariés du CSE sous statut ADP. Sauf erreur, c'est le cas à Air France.

La satisfaction de cette revendication serait une mesure d'économie pour les finances du CSE, casserait la division entre agents ADP et salariés du CSE, et ne placerait pas les militants syndicaux dans un rôle d'employeur.

L'ensemble des élus du CSE d'Aéroports de paris ont été destinataires d'une déclaration commune des syndicats FORCE OUVRIERE et CGT des salariés du CSE dans laquelle ils revendiquent: *"le retrait de toute mise en cause de nos accords et acquis (...)* Modification de tes contrats de travail actuels (l'employeur souhaite les rendre davantage polyvalents, donc moins favorables aux salarié.es, insertion d'une clause de mobilité...); Modification de toutes les fiches de fonctions (l'employeur souhaite rendre les fonctions davantage polyvalentes au détriment des métiers de chacun) (...)*accord sur la réduction du temps de travail, accord télétravail"*.

Ils revendiquent également *"le retrait de la mise en place de la « poly compétence »* car elle *"serait source de dégradation supplémentaire des conditions de travail, un moyen de rendre les salariés du CSE plus corvéables et de remettre en cause leurs qualifications."* Enfin, ils revendiquent *"des augmentations de salaires"* à minima identique aux augmentations obtenues par nous - agents ADP – par la grève.

Le syndicat FORCE OUVRIERE d'Aéroports de Paris apporte son soutien et estime que les syndicats du CSE sont dans leur rôle que de défendre les intérêts matériels et moraux des salariés du CSE en revendiquant le maintien de leur acquis et de leurs accords face à leur employeur. Le syndicat FORCE OUVRIERE d'Aéroports de paris a exprimé ce soutien en séance plénière du CSE d'ADP ce 28 juillet 2022 lors d'un point d'information portant sur la *"Restitution du rapport d'audit réalisé par le cabinet de conseil ERES sur l'offre de restauration du CSE ADP"*

L'audit portait sur la faisabilité de la mise en place d'une cuisine centrale pour les restaurants du CSE. A cette étape, le syndicat FORCE OUVRIERE n'a pas pris position dans un sens comme dans l'autre.

Le rapporteur de l'audit a comparé les restaurants du CSE à la restauration collective dans le privé notamment pour justifier le recours à la polyvalence. Pour FORCE OUVRIERE, cette comparaison n'a pas lieu d'être car contrairement à un restaurant privé, un restaurant du personnel géré par un CSE n'a pas pour but de dégager des marges financières mais d'offrir une restauration de qualité aux usagers : les agents ADP.

Une prestation de qualité, des salariés motivés supposent que leur contrat de travail ne soit pas remis en cause, que la polyvalence ne soit pas imposée, que les droits accords et acquis soient préservés.

On l'a vu et on le voit encore à ADP. Quand les droits collectifs sont remis en cause par l'employeur alors la défiance des salariés s'installe qui sont légitimement en droit de revendiquer et d'établir le rapport de force pour obtenir satisfaction.

C'est pourquoi le syndicat FO d'ADP apporte son soutien inconditionnel au syndicat FORCE OUVRIERE et CGT du CSE, aux salariés du CSE qui agissent en commun pour le maintien de leur acquis.